

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

*Nombre de membres*

- *afférents au conseil municipal : 15*
- *en exercice : 15*
- *qui ont pris part à la délibération : 10*

**Séance du 11 décembre 2017**

**L'an deux mille dix-sept**

**Et le onze décembre à 21 heures**

Date de la convocation : 04/12/2017

Date d'affichage :

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Patrick RIVEMALE, Maire.

Etaient présents : CADENET Patrick, DECUP-CAUMES Marie-Claude, DOMENGE Philippe, GUIRAUD Vivien, LAFFOND Bernard, RAMONDENC Viviane, RASCOL Alain, ROUSSET Jean-François, ROUX Naudy

Absent(s) (es) excusé(s) (es) : ALINAT Elodie, BERNAT Laurent, BOUDOU-THERON Adeline, FAVRE Sandrine, RICARD Nathalie

Secrétaire de séance : ROUSSET Jean-François

Objet de la délibération n°44-2017

**Aménagement de l'ancienne église de Montlaur- Marché de la maîtrise d'œuvre- Déclaration de sous-traitance**

Monsieur le Maire rappelle que Monsieur Alain Galtier, architecte D.P.L.G est titulaire du marché de la maîtrise d'œuvre concernant l'opération d'aménagement de l'ancienne église de Montlaur.

Monsieur Galtier a présenté la déclaration de sous-traitance suivante :

- sous-traitance des études techniques du projet susvisé au Bureau d'Etudes Techniques IB2M sise Le Clos des Gages-725 route de Bougaux 12360 GAGES pour un montant maximum des sommes à verser par paiement direct au sous-traitant de 15 477,20 € HT.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :**

- **ACCEPTE** la déclaration de sous-traitance déposée par M. Alain Galtier, architecte DPLG
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la déclaration de sous-traitance pour le marché susvisé

*Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits  
Suivent au registre les signatures des membres présents,  
Pour copie conforme.*

*Le Maire,  
Patrick RIVEMALE*